

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2024

---

**ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA  
RADIOPROTECTION - (N° 2305)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 138

présenté par

Mme Batho, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin et M. Iordanoff

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement s'oppose au démantèlement de l'IRSN et appelle l'Assemblée nationale à confirmer son vote du 15 mars 2023 rejetant la réforme portée par le gouvernement, et son vote du 5 mars 2024 en commission du développement durable supprimant l'article 1er du projet de loi.

Les anciens présidents de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) dénoncent cette réforme. Ils ont souligné, à juste titre, que le grand chamboule-tout de la sûreté nucléaire pourrait « paralyser la sûreté ».

De même les syndicats de l'IRSN sont totalement opposés à ce projet et dénoncent un risque majeur d'affaiblissement de la compétence globale du contrôle et de l'expertise en sûreté nucléaire que cette réforme ferait courir.